

**Décision n° 2016/12-03  
relative à la demande d'habilitation de  
l'École pour l'informatique et les techniques avancées  
(EPITA) délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Ecole

**Ecole pour l'informatique et les techniques avancées**

Nom de marque / nom d'usage : **EPITA**

Groupe : IONIS education group

Ecole privée

Académie : Créteil

Site : Le-Kremlin-Bicêtre (94270)

Données certifiées

*Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admissions, droits d'inscription etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <http://extranet.cti-commission.fr/recherche>*

Suivi des accréditations précédentes

*Décision n° 2013/04-06 complétée par Décisions 2014/01-06 + n° 2014/09-05*

Objet

**Dossiers B et F** : renouvellement du titre d'ingénieur diplômé de l'École pour l'informatique et les techniques avancées en formation initiale sous statut d'apprenti et ouverture de 4 nouveaux sites : Lyon, Rennes, Toulouse, Strasbourg, pour la mise en place d'un cycle préparatoire intégré de 2 années

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-4, L 642-5 et R642-10,
- Vu la demande présentée par l'École pour l'informatique et les techniques avancées,
- Vu le rapport établi par Christophe MEUNIER (membre de la CTI et rapporteur principal), Arnaud REICHART (membre de la CTI), Pierre ROLIN (expert CTI), Nicolas MATUSIAK (expert élève ingénieur) et présenté lors de la séance plénière du 6 décembre 2016,
- Entendus Joël COURTOIS, Directeur de l'EPITA et Assia TOUIL-SPICHER, Adjointe à la direction des études en charge de l'apprentissage de l'EPITA,

**La Commission des titres d'ingénieur a adopté la présente décision :**

Disposant d'un statut privé, l'EPITA est supportée par une association loi 1901. Elle est membre depuis 1994 du groupe « IONIS éducation group ».

L'EPITA se positionne comme une école d'ingénieurs généralistes dans le domaine de l'informatique et des sciences du numérique.

L'école est habilitée à délivrer un unique titre d'ingénieur diplômé, sans spécialité, en formation initiale sous statut d'étudiant et sous statut d'apprenti.

L'école forme des ingénieurs en 5 ans (cycle préparatoire intégré en 2 ans suivi du cycle ingénieur en 3 ans) : 85 % du recrutement est au niveau du baccalauréat. 37 % des recrutés post-bac ont obtenu une mention B ou TB.

L'effectif de l'EPITA est de 1 405 élèves ingénieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2016. En 2015, elle a diplômé 214 ingénieurs et recrutés 452 élèves.

Les moyens matériels de l'école, tant immobiliers que pédagogiques, sont satisfaisants. L'EPITA gère directement ses enseignants-chercheurs, ses enseignants ainsi que ses personnels techniques et administratifs, ainsi que ses besoins en ressources techniques. Le taux d'encadrement est de 1 pour 15.

L'EPITA est implantée sur deux campus modernes et bien adaptés : sur la commune du Kremlin-Bicêtre et sur la commune de Villejuif pour un ensemble de près de 20.000m<sup>2</sup>.

Le coût de revient moyen par apprenant sous statut étudiant est de 9000 euros et de 8909 euros pour un apprenti.

### ***Évolution de l'institution***

En avril 2013, la CTI a émis un avis favorable au renouvellement de l'habilitation de l'EPITA à délivrer un diplôme d'ingénieur en formation initiale sous statut étudiant pour une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013. Cet avis favorable était accompagné d'un certain nombre de recommandations qui ont été passées en revue lors d'un nouvel audit réalisé en 2013, suite à la demande d'ouverture à la voie de l'apprentissage de ce même diplôme. Ces recommandations étaient les suivantes :

- Mettre en place les actions nécessaires en vue d'augmenter l'admission d'élèves étrangers,
- Intégrer de façon plus active les étudiants à l'évaluation des enseignements,
- Délivrer le supplément au diplôme à tous les élèves et pas seulement à ceux qui le demandent,
- Déployer l'approche compétence jusqu'aux unités d'enseignement.

En janvier 2014, la CTI a émis un avis favorable à l'habilitation de l'EPITA à délivrer le titre d'ingénieur par la voie de l'apprentissage pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014. Cet avis favorable était accompagné des **recommandations** suivantes :

1. Mettre en place le nouveau dispositif d'accompagnement des apprentis à l'obtention du niveau B2 en anglais ; valider la nouvelle stratégie d'enseignement sur ce point précis.
2. Favoriser les échanges entre les unités et l'enseignement dédié à l'anglais en tenant compte de la grande hétérogénéité des niveaux.
3. Confirmer la mise en place des supports de la pédagogie de l'alternance propres à la formation en apprentissage en faisant apparaître, compétence par compétence, ce qui relève de l'acquisition en situation de travail en entreprise et/ou en CFA ainsi que les unités d'enseignement qui contribuent à les acquérir et les évaluer
4. Veiller à ce que la convention liant l'école et le CFA précise clairement les éléments budgétaires de la formation
5. Bien prendre en compte le stress spécifique que le stage d'immersion peut provoquer chez les apprentis
6. Veiller à ce que l'évaluation des compétences soit sous le contrôle de l'EPITA, y compris pour les phases de formation prises en charge par le CFA

L'école a pris en compte les recommandations CTI 2014 et les a intégrées à sa démarche qualité interne. La mise en œuvre de la recommandation n°3 est en cours.

### ***Objectif de formation***

La formation délivrée à l'EPITA prépare le futur diplômé à une enveloppe de métiers de cadre informatique. L'objectif de l'école est de former de jeunes ingénieurs du numérique en leur donnant la capacité conceptuelle et la pratique opérationnelle propres aux métiers de l'informatique (systèmes d'information, multimédia, embarqué, etc.) dans les domaines : des études fonctionnelles en informatique et télécoms ; de la conception de solutions informatiques

et télécoms ; de l'organisation, du suivi et de la validation des développements informatiques et télécoms ; de l'audit et de l'expertise sur un domaine spécifique de l'informatique et des télécoms ; du support à l'innovation dans la gestion des connaissances ; de la direction et du management d'équipes et/ou de projets ; de la création d'entreprises.

### **Cursus de formation sous statut d'apprenti**

Le cursus a ouvert à la rentrée 2014 avec 11 élèves, essentiellement issus du premier cycle. A la rentrée 2015 le cursus a recruté 24 apprentis et, en 2016, 31 (dont 6 du cycle interne, 1 de CPGE et les autres de DUT, BTS et Licence) : l'objectif initial autorisé est atteint. Ce dispositif a permis le recrutement de nouveaux profils par l'ouverture au niveau Bac+2. Un dispositif de mise à niveau est proposé.

Ce cursus est mené en association avec le CFA Sup 2000 lequel accompagne 5 formations d'ingénieurs : EPITA (1), Université Paris XIII (2) et ESPE – Créteil (2).

Dans leurs parties académiques, le cursus « apprenti » diffère du cursus « étudiant », hormis pour l'enseignement de la langue anglaise (150 heures pour les apprentis contre 36 pour les étudiants en raison de la mobilité internationale d'un semestre effectuée par ces derniers). Cependant le choix des options (« mineures ») est plus limité (2 pour 8).

Pour les apprentis, l'ouverture internationale est menée de façon diversifiée. La formation scientifique et technique est créditée de 75 ECTS, la formation SHES de 35 et l'anglais de 10 ECTS (la part scientifique et technique apparaît faible 75/ 180 ...).

Quelle que soit la voie de formation, 60 ECTS sont dédiés aux séquences en entreprise.

La fiche de suivi de la montée en compétences, élaborée par le CFA, comporte une évaluation sur 13 compétences. Cette méthode de suivi apparaît très constructive mais les acquis d'apprentissage en entreprise ne sont pas encore tous décrits.

L'alternance école / entreprises est courte (à l'intérieur de la semaine pour les semestres 5 à 8 ; à la semaine durant le semestre 9). Le semestre 10 est entièrement en entreprise.

### ***Synthèse de l'évaluation du cursus sous statut d'apprenti***

Le cursus apprenti est développé dans un environnement disposant de moyens matériels et humains conséquents et dans une école pilotée par une équipe de direction réactive bénéficiant de l'adhésion de tous les personnels à la stratégie développée en adéquation avec les besoins du marché, notamment le développement de l'expertise dans le domaine de la cyber-sécurité.

#### **Points forts :**

- Croissance des effectifs apprentis maîtrisée
- Pédagogie par projet historique tout à fait adaptée à la voie de l'apprentissage
- Individualisation de la formation effective (cours de soutien)
- Bonne sélectivité recrutement
- Démarche originale en matière d'acquisition de la culture internationale
- Ecole expérimentée dans la formation sous statut d'apprenti et un CFA expérimenté en matière de formations d'ingénieurs

**Points faibles :**

- Plan de formation en entreprise non finalisé
- Nombre d'ECTS octroyés à l'entreprise en limite basse
- Démarche qualité non totalement rebouclée autour des conseils de perfectionnement
- Projets pluridisciplinaires peu développés

**Demande d'ouverture de quatre antennes de formation post-bac**

Actuellement, le premier cycle post-bac est réalisé sur le site de Villejuif pendant 3 semestres ; le semestre 4 est réalisé à l'international ; les semestres 5 à 10 sont réalisés au siège de l'école, au Kremlin-Bicêtre et à Villejuif.

En septembre 2017, L'EPITA envisage l'ouverture de nouveaux sites à Lyon, Toulouse, Rennes, et Strasbourg.

Ils accueilleront des étudiants du premier cycle, pour leurs trois premiers semestres de formation. Le quatrième semestre se déroulera, au choix de l'étudiant, soit dans les locaux de Villejuif, soit à l'international. Les étudiants résidant en région auront ainsi les mêmes opportunités que les étudiants parisiens. Les affectations dans les établissements internationaux seront faites à partir d'un classement général intégrant tous les étudiants quel que soit leur site d'origine.

L'enseignement du cycle ingénieur sera, comme aujourd'hui, exclusivement dispensé dans les locaux du Kremlin-Bicêtre et de Villejuif.

L'école indique que ce projet d'ouverture répond à plusieurs objectifs : satisfaire à une forte demande de candidats en région ; permettre à des étudiants, encore bien jeunes, de débiter leurs études supérieures sans quitter leur environnement familial et ce dans un cadre économique accessible ; éviter un trop fort accroissement centralisé des promotions malgré un nombre de candidatures de bon niveau toujours croissant et de ce fait, faire bénéficier les étudiants du premier cycle d'effectifs plus réduits et donc d'un suivi de qualité constante.

Pour chaque site de région, le recrutement de 30 élèves de 1<sup>ère</sup> année pour la rentrée 2017 est envisagé, puis un régime de croisière de recrutement de 50 élèves par année. Afin de maintenir la qualité de recrutement sur le site parisien, le nombre de places disponibles pour Paris sur le concours Advance sera réduit d'une cinquantaine d'unités.

Le choix des villes concernées a été fait par l'école selon plusieurs critères : dynamique académique et économique, maillage, présence du groupe IONIS (IPSA à Toulouse, ESME à Lyon).

Le contenu des cours, les exercices traités en séances de travaux dirigés ou de travaux pratiques, les sujets de projets et les sujets d'épreuves (contrôles continus et examens terminaux) seront strictement identiques. Toutes les épreuves auront lieu simultanément dans tous les centres.

L'école dispose d'un intranet et de cours numériques qui seront directement utilisables par les étudiants, quel que soit leur site. Elle indique qu'un système de vidéoconférence sera mis en place de manière à ce que les étudiants de région puissent bénéficier des manifestations organisées à Paris. Les équipements prévus seront équivalents en tous points à ceux mis à la disposition des étudiants parisiens.

Chaque site régional sera administré par un(e) responsable de site assisté(e) d'un(e) assistant(e) pédagogique et d'un(e) responsable du développement et du recrutement.

Pour la rentrée 2017 et pour chaque site, le recrutement d'un enseignant permanent de mathématiques est également prévu. L'enseignement des sciences de l'ingénieur et des sciences humaines sera assuré par des enseignants vacataires recrutés sur place. Les responsables auront également à assurer l'enseignement d'informatique et l'encadrement des projets.

Pour les rentrées suivantes, lorsque les effectifs auront mécaniquement augmenté avec la création de la 2<sup>ème</sup> année de cycle préparatoire, il sera procédé à des recrutements supplémentaires. L'objectif est de garantir le même niveau d'encadrement que sur le site francilien (1 pour 15).

Des réunions régulières permettront aux responsables d'enseignement actuels de veiller au respect des programmes et des contenus sur l'ensemble des sites.

Un accroissement global des diplomations est l'une des raisons de ces demandes d'ouvertures de sites de région. A terme, l'école vise un effectif global de 3000 élèves.

A l'arrivée en cycle ingénieur, il est attendu, en régime de croisière, un accroissement de l'ordre de 120 étudiants par promotion. L'arrivée deux années plus tard sur le site francilien sera anticipée avec la création de nouveaux laboratoires.

Dans le cadre de ces ouvertures, un recrutement de 16 nouveaux enseignants-chercheurs permanents est annoncé et planifié.

**Le site de Lyon** représente une surface globale de 1600 m<sup>2</sup>. Il est actuellement occupé par une antenne de l'ESME-Sudria qui comptera environ 220 étudiants en septembre 2017.

**Le site de Rennes** représente une surface globale de 1500 m<sup>2</sup>. Il est actuellement occupé par une antenne de l'EPITECH qui comptera environ 200 étudiants en septembre 2017.

**Le site de Strasbourg** représente une surface de 2790 m<sup>2</sup>. Il est actuellement occupé par une antenne de l'ISG et de l'EPITECH qui comptera environ 400 étudiants en septembre 2017.

**Le site de Toulouse** représente une surface de 7460 m<sup>2</sup>. Il est actuellement occupé par une antenne de l'IPSA, de l'EPITECH et de l'ISG. Ce bâtiment comporte deux étages, actuellement inoccupés et en cours de rénovation, d'une surface totale de 1000 m<sup>2</sup> qui seront dédiés aux étudiants de l'EPITA.

**Le site de Paris** devra à terme pouvoir accueillir 240 étudiants supplémentaires. Des travaux d'extension du site Voltaire ont débuté au début du mois de juillet 2016. Le bâtiment sera surélevé de 3 étages avec amphithéâtre, laboratoires et salles de travail. Plus de 3000 m<sup>2</sup> supplémentaires seront disponibles dès la rentrée 2018.

### ***Synthèse de l'évaluation de la demande***

L'école s'est efforcée d'apporter des éléments de réponse aux conditions exprimées par la CTI pour les formations réalisées sur des sites multiples (R&O Livre 3). Notamment, l'homogénéité et les synergies entre les 5 sites du cycle préparatoire semblent bien structurées et devraient pouvoir se vérifier concrètement, tout comme la qualité des enseignants permanents et vacataires recrutés et l'ensemble des moyens matériels et humains dédiés à ces 4 nouveaux sites.

Cependant, l'école prendrait ainsi une nouvelle dimension géographique multipolaire qui pourrait nécessiter l'évolution du système qualité, notamment dans l'évaluation des apprenants et des enseignements et dans le suivi de la réussite individuelle. La bonne mise en œuvre de ces nouvelles pratiques justifierait une montée en charge prudente des recrutements. En effet, l'école envisage à terme d'atteindre un effectif de 3000 élèves soit plus du double d'aujourd'hui (environ 1400). Le volume des recrutements d'enseignants chercheurs annoncés n'apparaîtrait alors pas de nature à garantir le maintien du taux d'encadrement actuel qui fait partie des atouts de l'école.

En termes d'image et d'identité, un point d'attention apparaît dans toute démarche de développement géographique. Il est ici renforcé par le fait que les locaux projetés ne seraient pas dédiés à l'EPITA.

En conséquence,

**Premièrement**, la Commission des titres d'ingénieur décide de renouveler, pour une durée **restreinte de 2 ans** à compter du 1er septembre 2017, l'extension de l'habilitation de l'EPITA à délivrer le titre

**« Ingénieur diplômé de l'École pour l'informatique et les techniques avancées »**  
en formation initiale sous statut d'apprenti

**Deuxièmement**, la Commission des titres d'ingénieur autorise l'établissement à ouvrir à Lyon, Rennes, Toulouse et Strasbourg une antenne dans laquelle les étudiants admis pourront suivre les 3 premiers semestres de la formation, les 7 semestres suivants étant suivis au Kremlin-Bicêtre, siège de l'établissement.

L'habilitation dont bénéficie actuellement l'école se poursuit jusqu'à la fin de l'année universitaire 2018-2019.

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour la formation sous statut d'apprenti :

- Veiller à l'homogénéisation des pratiques pédagogiques
- Mettre en place des projets pluridisciplinaires
- Poursuivre la démarche qualité en intégrant le retour d'informations aux parties prenantes
- Amorcer rapidement le chantier « cv compétences » avec le CFA partenaire

Pour l'ouverture des antennes :

- Veiller à l'homogénéisation des pratiques pédagogiques (enseignement, accompagnement, évaluation) et des profils recrutés
- Surveiller les impacts de la nouvelle organisation et de l'augmentation des effectifs dans le cadre de la démarche qualité
- Porter une attention particulière à la réussite des étudiants recrutés sur les sites créés
- En conséquence, n'accroître les effectifs des nouveaux centres qu'à partir du moment où la réussite est avérée
- S'assurer du sentiment d'appartenance à l'école EPITA des apprenants en région

Le suivi de ces recommandations sera réalisé lors de la prochaine évaluation périodique de l'école (en vue de la rentrée 2019) ainsi que la poursuite de la mise en œuvre des recommandations formulées en 2013 et 2014.

La Commission attire notamment l'attention de l'école sur la nécessité de mettre en œuvre de façon homogène sur l'ensemble des antennes les conditions de réussite des formations multi-centres décrites dans R&O 2016 (Livre 3), notamment dans le domaine de la démarche qualité, de l'environnement scientifique, technique et industriel, et du taux d'encadrement.

Délibéré en séance plénière à Paris, le 6 décembre 2016.

Membres participant aux débats :

Mesdames et Messieurs Isabelle AVENAS-PAYAN, Noël BOUFFARD, Nathalie CAYOT, Hervé COPPIER, Élisabeth CRÉPON, Hervé DEVRED, Florence DUFOUR, Agnès FABRE, Hélène GRIMAULT DUC, Gabriel HENRIST, Sandrine JAVELAUD, Jean-Yves KOCH, Marie-Véronique LE LANN, Laurent MAHIEU, Christophe MEUNIER, Joël MOREAU, Patrick OBERTELLI, Marc PEYRADE, Pascal Ray, Delphin RIVIERE, Georges SANTINI, Jacques SCHWARTZENTRUBER, Agnès SMITH et Jean-Marc THERET.

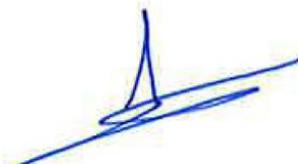
Approuvé en séance plénière à Paris, le 10 janvier 2017.



Le président  
Laurent MAHIEU



Le secrétaire greffier  
Sylvie AMBLARD



Le rapporteur principal  
Christophe MEUNIER